



AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

00912-20250210-2025\_16-DE  
Recu le 11/02/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 février 2025

**Ville de Peille**

**Département des  
Alpes-Maritimes**

**Arrondissement  
de Nice**

**Délibération  
n°2025\_16**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**

**Nombre de présents :  
11**

**Nombre de votants :  
14**

**L'an deux mille vingt-cinq et le dix février à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le quatre février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.**

**Présents** : M. Cyril PIAZZA, Maire ; Mme Béatrice ELLUL, M. Serge CASTAN, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; M. Jean-Marc SIMONI, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, Mme Christine MOLINO, Conseillers Municipaux

**Ont donné procuration :**

Mme Jessica JAMES, Conseillère Municipale à Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale

M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal, à M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire

M. Damien SCANDOLA, Conseiller Municipal, à M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire

**Absents excusés** : M. Adrien ARSENTO, M. Christian CRISCI, M. Sébastien GOUBELY, Mme Marie COMPAN, Mme Alicia MENARDO, Conseillers Municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale

**Objet de la délibération : Autorisation de déposer une demande de permis de construire pour des travaux dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne gare de la Grave de Peille en pépinière d'entreprises**

Vu le Code Général des Collectivité Locales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n°2024\_79 en date du 20 juin 2024, autorisant le dépôt d'une déclaration préalable en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation de l'ancienne gare en pépinière d'entreprises ;

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

**AR Prefecture**

006-210600912-20250210-2025\_16-DE  
Reçu le 11/02/2025

Considérant que le projet initial a évolué et qu'il convient désormais de demander un permis de construire en indiquant un changement d'affectation et un remplacement des fenêtres et des portes existantes sur le bâtiment actuel.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à représenter la commune pour :

- Déposer et signer une demande de permis de construire pour les travaux de la réhabilitation de l'ancienne gare de la Grave de Peille en pépinière d'entreprises.
- Demander son changement d'affectation.

Fait et délibéré en séance le 10 février 2025

la secrétaire de séance  
Nicole OUDINOT

le Maire,  
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :  
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)  
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.